

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2032

19 septembre 2007

### SOMMAIRE

Acte II S.A. ....	97504	Fairacre Properties (Lux) 5 S.à r.l. ....	97495
Adler Lux Sàrl ....	97524	Fairacre Properties (Lux) 6 S.à r.l. ....	97494
Aetna Group International S.A. ....	97499	Fashion Enterprises ....	97496
AIG Julienne Sàrl ....	97516	Food Service Network S.à r.l. ....	97535
AIS Finance (groupe ARBED) ....	97501	Gefinor S.A. ....	97493
Atlantic City S.A. ....	97506	Ghisolfi Financière S.A. ....	97501
B2Tec S.à r.l. ....	97493	Great American Stores A ....	97499
BBPP North America Sàrl ....	97494	Great American Stores B ....	97500
Bellatrix Investments S.A. ....	97492	Hoffmann Josette S.à r.l. ....	97504
BGP Courtage S.A. ....	97505	ILP II S.à r.l. ....	97492
BVP I S.à r.l. ....	97493	ISwi Top S.à r.l. ....	97506
Castle Property Investment S.A. ....	97502	ITE Invest Group Holding S.A. ....	97490
Charisma S.A. ....	97491	J.C. Coiffure S.à r.l. ....	97500
Chiminter S.A. ....	97493	Laboratoire des Spécialités du Dr. Ernst's S.A. ....	97497
Cimalux ....	97504	LB Software S.A. ....	97516
Cimalux ....	97505	Mediabridge S.à r.l. ....	97501
Ciments Luxembourgeois S.A. ....	97504	Merida Sàrl ....	97503
Ciments Luxembourgeois S.A. ....	97505	MSREF V Investments Sàrl ....	97502
Clima-Participations S.à r.l. ....	97491	Ofax S.A. ....	97490
Cofra Investments S.à r.l. ....	97502	Plâtrerie GIOMBETTI S.à.r.l. ....	97490
Coopérative des Patrons-Bouchers du Nord ....	97531	Pronutri S.à r.l. ....	97503
Dimpex S.A. ....	97500	Proprimm S.A. ....	97498
Distriflor ....	97498	Rolic Invest S.à.r.l. ....	97498
Dolvar 72 S.à r.l. ....	97491	Sanpaolo Immobilière S.A. ....	97536
Edilworld Lux S.A. ....	97490	S.M.S. Finance S.A. ....	97492
Enop 3 A.G. ....	97497	Sms S.à.r.l. ....	97495
Etudes et Formation S.A. ....	97499	Société Holding Pelmo ....	97491
Fairacre Properties (Lux) 1 S.à r.l. ....	97496	STAM Participations S.à r.l. ....	97496
Fairacre Properties (Lux) 3 S.à r.l. ....	97495	Stam Rei SCA ....	97505
Fairacre Properties (Lux) 4 S.à r.l. ....	97494	Transcom Investments & Finance S.A. ...	97524

**ITE Invest Group Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 93.458.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

Pour la société ITE INVEST GROUP HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2007096242/745/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00452. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

---

**Ofax S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 24.237.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007096291/540/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02463. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

---

**Edilworld Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 39.704.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007096281/6566/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01806. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

---

**Plâtrerie GIOMBETTI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3340 Huncherange, 56, rue de la Résistance.  
R.C.S. Luxembourg B 36.566.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Huncherange, le 14 août 2007.

PLATRERIE GIOMBETTI S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2007096871/6061/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04156. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

---

**Dolvar 72 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 11, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 105.503.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2007.

*DOLVAR 72 S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2007096870/6061/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04160. - Reçu 93 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070108752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

---

**Société Holding Pelmo, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 40.149.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007096832/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01908. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070108615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

---

**Charisma S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 67.890.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2007.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007096288/6960/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02646. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070108149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

---

**Clima-Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 42.641.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007096113/1682/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01979. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070108176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

---

**ILP II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.  
R.C.S. Luxembourg B 122.717.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007096327/565/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007, réf. LSO-CH00413. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

**Bellatrix Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 92.250.

Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

BELLATRIX INVESTMENTS S.A.

E. Grenouillet / D. Van Hove

Administrateur-Délégué / Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2007096290/4059/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03709. - Reçu 103 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

**S.M.S. Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 109.745.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 juillet 2007*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de catégorie A de Monsieur Silvio Scaglia, directeur, demeurant 18, Via Borgonuovo, I-20121 Milan et de Monsieur Massimo Armanini, administrateur de société, demeurant 8, Pembroke Mews, GB-W86ER Londres, ainsi que les mandats d'administrateur de catégorie B de Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle au 1, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg et de Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle au 1, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes 2007.

L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de la société ELPERS & Co REVISEURS D'ENTREPRISES S.à r.l., ayant son siège social au 11, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes la société FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Sàrl, ayant son siège social à 17, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007096514/5387/26.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02605. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

**Chiminter S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 15.326.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007096293/540/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02462. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070108259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

**B2Tec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3446 Dudelange, 33, rue Mathias Cungs.  
R.C.S. Luxembourg B 98.742.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007096286/4241/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03685. - Reçu 91 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070108131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

**Gefinor S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 8.282.

Monsieur George Bennett, avec adresse au One Financial Center, Room 3008, MA-02111-2 Boston, Etats-Unis, s'est démis de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 7 février 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007096541/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00849. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070108084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

**BVP I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 100.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 129.658.

Par résolution signée en date du 9 juillet 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur John Howard, demeurant au 20, Egerton Gardens, SW3 2DB Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant avec effet au 8 juillet 2007.

- Nomination de Monsieur Kevin Grundy, demeurant au 45, Pall Mall, SW1Y 5JG Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Référence de publication: 2007096901/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH02058. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070109102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

**Fairacre Properties (Lux) 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 118.152.

Le siège social de la société FAIRACRE PROPERTIES (LUX) S.à r.l., associée de la société FAIRACRE PROPERTIES (LUX) 6 S.à r.l., a été transféré du L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie, au L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2007.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour FAIRACRE PROPERTIES (LUX) 6 S.à r.l.  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007096891/6341/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02771. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070108618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

---

**Fairacre Properties (Lux) 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 114.306.

Le siège social de la société FAIRACRE PROPERTIES (LUX) S.à r.l., associée de la société FAIRACRE PROPERTIES (LUX) 4 S.à r.l., a été transféré du L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie, au L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2007.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour FAIRACRE PROPERTIES (LUX) 4 S.à r.l.  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007096889/6341/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02773. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070108613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

---

**BBPP North America Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 125.605.

**RECTIFICATIF**

Suite à une erreur de transmission de fichier, il s'avère que la constitution de la société BBPP NORTH AMERICA SARL, telle qu'elle a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 4 avril 2007, numéro R.C.S. B 125.605 et publiée au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C, ne correspond pas à l'acte de constitution de ladite société, tel que signé par devant M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, en date du 19 février 2007.

En effet, a été commise l'erreur suivante:

M. Olivier Dorier est inscrit en tant que gérant B.

En conséquence, il convient de lire M. Olivier Dorier, gérant A,

et que M. Frost Giles est inscrit en tant que gérant A,

en conséquence, il convient de lire M. Frost Giles, gérant B

Fait à Luxembourg, le 25 juillet 2007.

M<sup>e</sup> J. Elvinger  
Notaire

Référence de publication: 2007096896/211/22.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02459. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070109020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

---

**Sms S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42-44, route de Hollerich.  
R.C.S. Luxembourg B 130.292.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société qui s'est tenue le 10 août 2007 au siège de la société*

L'ordre du jour est:

- Révocation du gérant actuel.
- Nomination d'un nouveau gérant.

**Résolutions**

Les actionnaires, à l'unanimité, décident:

- la révocation, à l'unanimité du Gérant actuel, Monsieur Steve Speciale,
- la nomination, en remplacement au poste de gérant, de Mme Maria Gianoglio, née le 21 août 1984 à Rome (Italie), demeurant à L-2440 Luxembourg, rue de Rollingergrund, n ° 154.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour en opérer le dépôt et faire toutes formalités s'il y a lieu

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2007.

T. Mario / L. Steve.

Référence de publication: 2007096912/8025/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04249. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

---

**Fairacre Properties (Lux) 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 110.860.

—  
Le siège social de la société FAIRACRE PROPERTIES (LUX) S.à r.l., associée de la société FAIRACRE PROPERTIES (LUX) 3 S.à r.l., a été transféré du L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie, au L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FAIRACRE PROPERTIES (LUX) 3 S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007096888/6341/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02774. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

---

**Fairacre Properties (Lux) 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 117.111.

—  
Le siège social de la société FAIRACRE PROPERTIES (LUX) S.à r.l., associée de la société FAIRACRE PROPERTIES (LUX) 5 S.à r.l., a été transféré du L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie, au L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FAIRACRE PROPERTIES (LUX) 5 S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007096890/6341/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02772. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

---

**Fairacre Properties (Lux) 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 110.854.

Le siège social de la société FAIRACRE PROPERTIES (LUX) S.à r.l., associée de la société FAIRACRE PROPERTIES (LUX) 1 S.à r.l., a été transféré du L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie, au L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FAIRACRE PROPERTIES (LUX) 1 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007096892/6341/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02740. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070108587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

**Fashion Enterprises, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, rue Jos Seyler.

R.C.S. Luxembourg B 119.536.

*Décision de transfert de siège*

Par la présente, je soussigné Monsieur Robby Reuten, demeurant à B-3540 Herk-De-Stad, 28 Stevoortweg, associé unique de la société à responsabilité limitée FASHION ENTERPRISES SARL, constituée le 31 août 2006 par-devant Maître Anja Holtz, notaire à Wiltz, inscrite au R.C. sous le numéro B 114.054, décide ce jour de transférer le siège social de la société au 6, rue Jos Seyler, à L-8522 Beckerich.

Ce changement prend effet avec effet immédiat ce jour le 30 juin 2007.

Monsieur R. Reuten.

Référence de publication: 2007096937/822/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03671. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070108651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

**STAM Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 96.619.

Les associés de la Société a décidé en date du 11 juillet 2007 de nommer le gérant suivant:

- M. Etienne Marcot, né le 15 novembre 1961 à Quimper, France, résidant au 9, Cité Bauer, F-75014 Paris- France

Le conseil de gérance est désormais composé des membres suivants:

- M. Stephen A. Roth, né le 21 novembre 1955 dans l'état de Oregon, Etats-Unis, résidant au 50, Lane Ranch Road East, Sun Valley, ID 83353 - USA

- M. Antoine de Broglie, né le 7 mars 1951 à Boulogne, France, résidant au 35, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris - France

- M. Vincent Behaghel de Bueren, né le 30 avril 1966 à Etterbeek, Belgique, résidant au 22, rue Crollé, B-1380 Lasne - Belgique

- M. Jean-Philippe Pfertzel, né le 5 mars 1952 à Autun, France, résidant au 25, rue de Turenne, F-75004 Paris - France

- M. Etienne Marcot, né le 15 novembre 1961 à Quimper, France, résidant au 9, Cité Bauer, F-75014 Paris- France

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007096922/1026/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11134. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070108746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.



**Enop 3 A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1, Parc d'Activités Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 76.811.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 1<sup>er</sup> mars 2007*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007:

- Monsieur Herbert Müller, Diplom-Ingenieur, demeurant au 14, Wengertswee, L-5485 Wormeldange-Haut, Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Joachim Albert Wörz, Diplom-Kaufmann, demeurant au 47, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;
- Monsieur Robert Schintgen, Privatbeamter, demeurant au 113, rue de Bridel, L-7217 Bereldingen;
- Monsieur Frank Nimax, Privatbeamter, demeurant au 21B, Cité Patton, L-9069 Ettelbrück.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007096966/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02800. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

**Laboratoire des Spécialités du Dr. Ernst's S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8320 Capellen, Zoning Hirebusch.  
R.C.S. Luxembourg B 6.011.

Constituée sous la dénomination de DROGUERIE MODERNE NICOLAS GOEDERT, MADAME GOEDERT-ESCHBOUR & ENFANTS SUCC. suivant acte sous seing privé du 7 juin 1960, publié au Mémorial C n° 45 du 9 juillet 1960, transformée en une société à responsabilité limitée avec la dénomination ETABLISSEMENTS NIC. GOEDERT suivant acte sous seing privé du 25 décembre 1965, publié au Mémorial C n° 15 du 15 février 1966, modifiée suivant acte sous seing privé du 17 août 1969, publié au Mémorial C n° 201 du 25 novembre 1969, modifiée suivant acte sous seing privé du 4 février 1972, publié au Mémorial C n° 84 du 14 juin 1972, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Frank Baden, notaire alors de résidence à Ettelbruck, en date du 30 décembre 1975, acte publié au Mémorial C n° 72 du 9 avril 1976, modifiée par-devant le même notaire en date du 5 avril 1977, acte publié au Mémorial C n° 213 du 29 septembre 1977, modifiée avec changement de la dénomination en LABORATOIRE DES SPECIALITES DU DOCTEUR ERNST'S S.à r.l. par-devant M<sup>e</sup> Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 16 mai 1983, acte publié au Mémorial C n° 199 du 6 août 1983, transformée en une société anonyme avec la dénomination LABORATOIRE DES SPECIALITES DU DR ERNST'S S.A., par-devant le même notaire en date du 22 janvier 1985, acte publié au Mémorial C n° 65 du 5 mars 1985, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 19 septembre 1991, acte publié au Mémorial C no 117 du 1<sup>er</sup> avril 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 29 janvier 1993, acte publié au mémorial C n° 215 du 12 mai 1993, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 septembre 1993, acte publié au Mémorial C n° 584 du 8 décembre 1993.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Pour LABORATOIRE DES SPECIALITES DU DR. ERNST'S S.A.  
INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007096845/1261/32.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02628. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

**Rolic Invest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 111.695.

Les comptes annuels arrêtés au 31 janvier 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007096544/1035/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03420. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

---

**Proprimm S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 68.942.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

*Pour la société PROPRIMM S.A.*

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2007096230/745/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07637. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

---

**Distriflor, Société Anonyme.**

Siège social: L-8320 Capellen, Zoning Hirebusch.  
R.C.S. Luxembourg B 36.109.

Constituée par-devant M<sup>e</sup>, Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 12 février 1991, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 286 du 25 juillet 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 13 septembre 1991, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 103 du 25 mars 1992, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 septembre 1993, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 584 du 8 décembre 1993, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 13 décembre 1994, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 129 du 23 mars 1995, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 19 mai 2000, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 742 du 10 octobre 2000.

Le bilan au 30 juin 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

*Pour DISTRIFLOR S.A.*

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007096844/1261/22.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02624. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

---

**Etudes et Formation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 23, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 77.372.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007096819/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03333. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

**Aetna Group International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 73.130.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> décembre 1999, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 118 du 4 février 2000, modifiée par-devant le même notaire en date du 17 décembre 1999, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 171 du 25 février 2000, modifiée par-devant le même notaire en date du 4 décembre 2000, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 545 du 18 juillet 2001, modifiée par-devant le même notaire en date du 13 juin 2001, publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 1184 du 18 décembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AETNA GROUP INTERNATIONAL S.A.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007096738/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02676. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

**Great American Stores A, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.  
R.C.S. Luxembourg B 120.377.

Mit Vertrag vom 23. Juli 2007 wurde in Anwesenheit des alleinigen Gesellschafters und mit dessen Zustimmung folgende Anteilsübertragung vorgenommen:

GREAT AMERICAN STORES, S.à r.l.,

L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins, R.C.S. Luxemburg B 122.642

überträgt 100 Anteile (100%) an

PRESIDENTIAL PROPERTIES LIMITED, S.à r.l., BVI-146 Iles Vierges Britanniques, 1, Road Town, Register of Companies 177616.

Die PRESIDENTIAL PROPERTIES LIMITED, S.à r.l., BVI-146 Iles Vierges Britanniques, ist nach dieser Übertragung alleinige Gesellschafterin und hält 100 Anteile.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 30. Juli 2007.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE PKF WEBER & BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007096546/592/23.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02572. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

**Great American Stores B, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 122.663.

Mit Vertrag vom 23. Juli 2007 wurde in Anwesenheit des alleinigen Gesellschafters und mit dessen Zustimmung folgende Anteilsübertragung vorgenommen:

GREAT AMERICAN STORES,

L-1313 Luxemburg, 2A, rue des Capucins, R.C.S. Luxemburg B 122.642

überträgt 100 Anteile (100%) an

GREAT AMERICAN STORES A,

L-1313 Luxemburg, 2A, rue des Capucins, R.C.S. Luxemburg B 120.377.

Die GREAT AMERICAN STORES A, société a responsabilité limitée, R.C.S. Luxemburg B 120.377, ist nach dieser Übertragung alleinige Gesellschafterin und hält 100 Anteile.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 26. Juli 2007.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER &amp; BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007096548/592/23.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02568. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

---

**J.C. Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3730 Rumelange, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 33.558.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007096284/2492/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09064. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

---

**Dimpex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 39.794.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 13 février 1992, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 364 du 26 août 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 12 décembre 1995, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 170 du 4 avril 1996, en date du 21 août 1997, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 663 du 18 novembre 1997 et en date du 10 septembre 1997, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 689 du 9 décembre 1997. Le capital a été converti en EUR par acte sous seing privé le 5 mai 2000, publié par extrait au Mémorial C n<sup>o</sup> 48 du 24 janvier 2001.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DIMPEX S.A.  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2007096737/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02678. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

**Mediabridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2611 Howald, 183, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 74.778.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mars 2000, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 470 du 4 juillet 2000, modifiée par-devant le même notaire en date du 28 juin 2001, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 68 du 14 janvier 2002, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 10 mai 2006, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 1523 du 9 août 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Pour MEDIABRIDGE S.à r.l.  
INTERFIDUCIAIRE S.A.  
Signature

Référence de publication: 2007096714/1261/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02389. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

**Ghisolfi Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 74.994.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007096686/1142/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01935. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

**AIS Finance (groupe ARBED), Société en nom collectif.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 79.485.

*Extrait de la décision collective des associés*

Les associés prennent acte de la démission de Monsieur Luc Weirich, gérant. Ils décident de nommer Monsieur Albert Rinnen, avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, gérant en remplacement de Monsieur Luc Weirich. Monsieur Rinnen achèvera le mandat de Monsieur Weirich qui viendra à expiration lors de l'Assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2012.

Dorénavant le Conseil de gérance se composera comme suit:

MM. Armand Gobber  
Albert Rinnen  
Christian Schiltz

La résolution ci-dessus a été prise avec effet au 16 juillet 2007.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Pour extrait conforme

C. Schiltz / A. Gobber

Gérant / Président

Référence de publication: 2007096578/571/23.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11962C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

---

**MSREF V Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 359.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 110.652.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007096644/5770/13.

(070108346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

---

**Castle Property Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 114.852.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007096618/5770/12.

(070108313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

---

**Cofra Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.000.000,00.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 98.221.

---

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société COFRA INVESTMENTS S.à R.L. qui s'est tenue en date du 25 juin 2007 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les gérants sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2007, le Conseil de Gérance se compose de:

- Michel de Groote, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

- Robert Smeele, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg 10, Suisse.

- John Drury, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Londres, 4th Floor Eagle House, 108-110 Jermyn Street, SW1Y 6EE, Angleterre.

- Armand Haas, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

A été réélu comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2007:

- ERNST & YOUNG, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme  
Signatures  
Gérants

Référence de publication: 2007096413/635/29.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH02999. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

---

**Merida Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 102.158.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société MERIDA S.à R.L. qui s'est tenue en date du 25 juin 2007 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les gérants sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2007, le Conseil de Gérance se compose de:

- Michel de Groote, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
- Robert Smeele, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg 10, Suisse.
- John Drury, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Londres, 4th Floor Eagle House, 108-110 Jermyn Street, SW1Y 6EE, Angleterre.
- Armand Haas, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

A été réélu comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2007:

- ERNST & YOUNG, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme  
Signatures  
Gérants

Référence de publication: 2007096414/635/29.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH02994. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

---

**Pronutri S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 122.634.

—  
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer  
Notaire

Référence de publication: 2007096647/5770/13.

(070108327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

---

**Acte II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer.  
R.C.S. Luxembourg B 109.001.

Statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 24 juillet 2007, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Capellen, le 7 août 2007.

C. Mines

Notaire

Référence de publication: 2007096598/225/12.

(070107822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

**Hoffmann Josette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7415 Brouch, 70, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 106.092.

**EXTRAIT**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire, datée du 15 mai 2007, enregistrée à Luxembourg, le 29 mai 2007, référence: LSO-CE05859, l'associée unique, Madame Josette Hoffmann, indépendante, demeurant à L-7415 Brouch, 70, route d'Arlon, agissant en lieu et place de l'assemblée générale de la société à responsabilité limitée HOFFMANN JOSETTE S. à r.l faisant le commerce sous la dénomination de CAFE HOFFMANN avec siège social à L-7415 Brouch, 70, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 106.092 a pris les résolutions suivantes:

- Elle s'est nommée gérante administrative pour une durée indéterminée en lieu et place de son mandat de gérante unique.

- Elle a nommé Monsieur Marc Junker, restaurateur, demeurant à L-6230 Bech, 18, Konsdreferstrooss, gérant technique pour une durée indéterminée.

- La société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant technique et de la gérante administrative.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 août 2007.

Pour extrait

U. Tholl

Notaire

Référence de publication: 2007096725/232/25.

(070108055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

**Cimalux, Société Anonyme,  
(anc. Ciments Luxembourgeois S.A.).**

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeler.  
R.C.S. Luxembourg B 7.466.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 mars 2007*

Ad 6) Le Conseil d'Administration décide de coopter M. Christian Weiler (adresse professionnelle Zone Industrielle Um Monkeler, BP 4002 Esch-sur-Alzette) comme nouveau administrateur. Cette cooptation est à confirmer par la prochaine Assemblée Générale.

Ad8) Le Conseil d'Administration nomme fondé de pouvoirs M. Jacques Schandel, vendeur et M. Christian Rech, conseiller en construction.

Liste des personnes ayant signature, après le Conseil d'Administration

M. Jean-Paul Proth, administrateur-directeur

M. Christian Weiler, administrateur-directeur

M. Carlo Kirpach, directeur-adjoint

M. Eugène Klein, secrétaire général

M. Patrick Klein, responsable des finances

M. William Goffin, chef du service Achat



M. Carlo Lux, responsable environnement et sécurité  
 M. Michel Schmitz, contrôleur de gestion  
 M. Jean-Paul Wurth, chef de service Production  
 M. Jacques Schandel, vendeur  
 M. Christian Rech, conseiller en construction.

Signature.

Référence de publication: 2007096502/3412/29.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03778. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

**Cimalux, Société Anonyme,  
 (anc. Ciments Luxembourgeois S.A.).**

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeler.  
 R.C.S. Luxembourg B 7.466.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 avril 2007*

*Ad 5) Désignation du réviseur d'entreprises*

L'Assemblée charge la fiduciaire DELOITTE S.A. à Luxembourg de la révision des comptes de la Société pour l'exercice 2006.

*Ad 6) Nominations statutaires*

L'Assemblée Générale renouvelle pour une année les mandats de MM. Wolfgang Bauer, Michele Buzzi, Dr Stefan Fink et Jean-Paul Proth, elle confirme la cooptation faite par le Conseil d'Administration en date du 13 mars 2007 et nomme administrateur pour une année M. Christian Weiler (adresse professionnelle Zone Industrielle Um Monkeler, BP 4002 Esch-sur-Alzette). Elle accepte la démission de M. Pierre Everard et de M. Joseph Kinsch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007096503/3412/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03777. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

**Stam Rei SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.  
 R.C.S. Luxembourg B 106.159.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007096799/1026/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11151. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

**BGP Courtage S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
 R.C.S. Luxembourg B 67.175.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 10 juillet 2007*

En date du 10 juillet 2007, l'Assemblée Générale a décidé:

D'élire Monsieur Michel de Robillard, né le 12 mars 1950 à Curepipe (Ile Maurice), demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Charles Hamer qui ne souhaite pas être reconduit dans ses fonctions.

De réélire Messieurs Jacques Mahaux et Hervé Roux comme administrateurs de la société et Monsieur Steven Ameye comme commissaire aux comptes.

Les mandats ainsi conférés prendront fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007096976/5/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06673. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070108872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

**ISwi Top S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 125.071.

La société IS EF TWO Sàrl, société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.042, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, a transféré à la société IS EF THREE Sàrl, société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.334, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, la propriété des 500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société en date du 12 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007097467/280/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03500. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070109403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

**Atlantic City S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 130.537.

**STATUTES**

In the year two thousand and seven, on the thirteenth of July.

Before Us M<sup>e</sup> Jean Seckler, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

1) The company organized under the laws of Jersey SANNE TRUST COMPANY LIMITED, having its registered office at JE4 5UT St. Helier, 1, Wesley Street, (Jersey), inscribed in the JFSC Companies' Registry under number 41570, acting as trustee of the ASBURY PARK CHARITABLE TRUST,

here represented by Mrs Ingrid Heintz, secretary, professionally residing in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, by virtue of a proxy given in Jersey, on July 10th, 2007.

2) The public limited company organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg ASBURY PARK S.A., having its registered office in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, presently being mentioned in the Luxembourg Trade and Companies' Register, acting in the name and on behalf of its Compartment 1,

here represented by Mrs Séverine Lambert, secretary, professionally residing in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on July 11th, 2007.

The proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holders and the undersigned notary, shall remain attached to this deed and shall be registered therewith.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to enact the articles of association of a public limited company (société anonyme) to establish as follows:

**A. Name - Duration - Purpose - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of ATLANTIC CITY S.A. (the «Company»).

**Art. 2.** The duration of the Company is unlimited.

**Art. 3.** The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 5.** The subscribed capital is set at thirty-one thousand euros (31,000.- EUR), represented by one thousand (1,000) shares, all with a par value of thirty-one euros (31.- EUR).

The one thousand (1,000) shares are divided into two (2) classes of shares as follows:

- seven hundred fifty (750) Class A Shares, and
- two hundred fifty (250) Class B Shares.

The Class B Shares are non-voting shares as defined under Article 44 of the law on commercial companies, as amended, and confer the right to a preferential dividend as detailed under article hereafter.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

**Art. 6.** The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

**Art. 7.** The shares of the Company may be in registered form only.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by registration in the said register. Certificates of such registration shall be issued and signed by two directors upon request of the relevant shareholder.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

### **C. General Meetings of Shareholders**

**Art. 8.** In accordance with the law, the Class B shareholders shall be not entitled to vote at general meetings, except as for general meetings called upon to deal with specific matters listed under Article 46 of the law and where the resolution of the general meeting is such as to change their rights.

All convening notices, reports and documents which must be sent or notified to the shareholders shall likewise be sent or notified to the Class B shareholders within the period prescribed for that purpose.

**Art. 9.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. If the Company has only one single shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of the shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. Shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 10.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 11th day of June at 02.00 p.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time-limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by electronic mail (without electronic signature), by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient proof thereof.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of association, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the vote validly cast.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

#### **D. Board of Directors**

**Art. 11.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company.

However, if the Company is incorporated by one single shareholder or if it is noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the Company has noted that its shares are held by more than one shareholder.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors may be re-elected for successive terms.

The directors are elected by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

**Art. 12.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, by facsimile or by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic

signature) or any other similar means of communication, a copy being sufficient proof thereof. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or by any means of communication, a copy being sufficient proof thereof. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the directors present or represented at such meeting. The chairman does not have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication, a copy being sufficient proof thereof. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors.

**Art. 14.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

According to article 60 of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

**Art. 15.** The Company will be bound by the joint signature of two directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

### **E. Supervision of the Company**

**Art. 16.** The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors who need not be shareholders. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s), and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years. Former and current statutory auditors are eligible for re-election.

### **F. Financial Year - Profits**

**Art. 17.** The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first of the same year.

**Art. 18.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

Provided the Company has made annual profits, and after making the appropriate allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders shall be bound to make the following preferential distribution to the Class B shares:

- a preferential and cumulative dividend corresponding to ninety-five percent (95%) of the profits available;
- which shall at least represent fifteen percent (15 %) of the nominal value of the Class B Shares.

The remaining profits shall be equally distributed to all the shareholders on a pro rata basis.

The Class B shares also confer a preferential right to the reimbursement of their contribution, without prejudice to any right which may be given to them in the distribution of liquidation proceeds.

Interim dividends may be distributed by the board of directors in compliance with the terms and conditions provided for by law.

### **G. Liquidation**

**Art. 19.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

## H. Amendment of the Articles of Incorporation

**Art. 20.** These Articles of Incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions of quorum and majority provided for in article 67-1 of the Law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

## I. Final Clause - Applicable Law

**Art. 21.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

### *Transitional provisions*

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31st December 2007.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2008.

### *Subscription and payment*

The articles of association having thus been established, the one thousand (1,000) shares have been subscribed as follows:

1. The company organized under the laws of Jersey SANNE TRUST COMPANY LIMITED, prenamed, acting as trustee of the ASBURY PARK CHARITABLE TRUST, has subscribed 750 Class A shares for an amount of 23,250.- EUR, and
2. The public limited company organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg ASBURY PARK S.A., prenamed, acting in the name and on behalf of its compartment 1, has subscribed 250 Class B shares for an amount of 7,750.- EUR.

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred Euros.

### *General Meeting of Shareholders*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at five (5) and the number of statutory auditors at one (1).
2. The following persons are appointed as directors of the Company:
  - a) Mr Peter Rioda, director, born in St. Hélier, (Jersey), on 2nd of December 1970, residing in JE3 2LJ St Ouen, Le Coin, rue du Coin, (Jersey);
  - b) Mr Marc Schmit, chief accountant, born in Luxembourg, on the 13 of May 1959, professionally residing in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades;
  - c) Mrs Geneviève Blauen-Arendt, company director, born in Arlon, (Belgium) on the 28 of September 1962, professionally residing in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades;
  - d) Mr Fernand Heim, finance director, born in Luxembourg, on the 3rd of October 1952, professionally residing in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades;
  - e) Mr John Graeme Paton, company director, born in Glasgow, (United Kingdom), on the 3rd of December 1968, residing in JE3 2HH St Ouen, Avalon, 40, La Ville Des Marettes, (Jersey).
3. The following company is appointed as statutory auditor of the Company:

The public limited company DELOITTE S.A., with registered office in L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 67,895.
4. The registered address of the Company is set at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.
5. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the financial year closing on 31st December 2007 or at any time prior to such time as the general meeting of shareholders may determine.

### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le treize juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1) La société organisée selon les lois de Jersey SANNE TRUST COMPANY LIMITED, ayant son siège social à JE4 5UT St. Helier, 1, Wesley Street, (Jersey), inscrite au Registre des Sociétés JFSC sous le numéro 41570, agissant en tant que trustee du ASBURY PARK CHARITABLE TRUST

ici représentée par Madame Ingrid Heintz, secrétaire, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, en vertu d'une procuration lui délivrée à Jersey, le 10 juillet 2007.

2) La société anonyme organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ASBURY PARK S.A., ayant son siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, en voie d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, agissant au nom et pour compte de son Compartiment 1,

ici représentée par Madame Séverine Lambert, secrétaire, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg le 11 juillet 2007.

Les procurations signées ne varient par les mandataires et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

### A. Nom - Durée - Objet - Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de ATLANTIC CITY S.A. (la «Société»).

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

### B. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions, d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR).

Les mille (1.000) actions sont divisées en deux (2) catégories d'actions comme suit:

- sept cent cinquante (750) actions de Catégorie A, et

- deux cent cinquante (250) actions de Catégorie B.

Les actions de Catégorie B sont des actions sans droit de vote, telles que définies à l'article 44 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et confère le droit à un dividende préférentiel comme décrit à l'article 18 ci-dessous.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'associé unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

**Art. 7.** Les actions de la Société sont exclusivement nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs, à la requête de l'actionnaire approprié.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### C. Assemblée Générale des Actionnaires

**Art. 8.** Conformément à la loi, les actionnaires de Catégorie B ne disposent pas de droit de vote aux assemblées générales, sauf aux assemblées générales appelées à se prononcer sur les matières spécifiques prévues à l'article 46 de la loi et lorsque les résolutions de l'assemblée générale ont pour effet de modifier les droits des actionnaires de Catégorie B.

Toutes les convocations, rapports et les documents qui doivent être envoyés ou notifiés aux actionnaires seront également envoyés ou communiqués aux actionnaires de Catégorie B dans les délais prescrits à cet effet.

**Art. 9.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Si la Société a un actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix (10) pour cent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins dix (10) pour cent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 11 juin à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une vidéoconférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorums et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des procurations envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les procurations fournies par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, la ou les proposition(s) soumise(s) à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'actionnaire de voter en faveur de, contre ou de s'abstenir de voter pour chaque proposition en cochant la case appropriée.

Les procurations n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les procurations reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.



Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

#### D. Conseil d'Administration

**Art. 11.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est noté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle des actionnaires suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant permanent qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

**Art. 12.** Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions ne sont prises qu'avec l'approbation de la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. Le président n'a pas de voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie étant suffisante. L'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs.

**Art. 14.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 15.** La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

#### **E. Surveillance de la Société**

**Art. 16.** Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non. L'assemblée générale des actionnaires nommera le/les commissaire(s), déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat, terme ne pouvant excéder six ans. Les anciens commissaires et les commissaires actuels peuvent être réélus.

#### **F. Exercice social - Bilan**

**Art. 17.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

**Art. 18.** Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 5 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 5.

Si la Société a réalisé des bénéfices annuels, et après avoir affecté l'allocation appropriée à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires devra effectuer la distribution préférentielle suivante aux actionnaires de Catégorie B:

- Un droit à un dividende privilégié et récupérable à quatre-vingt-quinze pour cent (95%) des bénéfices distribuables;
- Qui correspondra au moins à quinze pour cent (15 %) de la valeur nominale des actions de Catégorie B.

Les bénéfices restants seront distribués de manière égale entre les actionnaires au prorata des actions qu'ils détiennent dans la Société.

Les actions de Catégorie B confèrent un droit privilégié au remboursement de leur apport, sans préjudice du droit qui peut leur être accordé dans la distribution du bénéfice de liquidation.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le conseil d'administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

#### **G. Liquidation**

**Art. 19.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### **H. Modification des statuts**

**Art. 20.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **I. Dispositions finales - Loi applicable**

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2008.

##### *Souscription et libération*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les mille (1.000) actions ont été souscrites comme suit:

1. La société organisée selon les lois de Jersey SANNE TRUST COMPANY LIMITED, prédésignée, agissant en tant que trustee du ASBURY PARK CHARITABLE TRUST, a souscrit 750 actions de Catégorie A, pour un montant de 23.250,- EUR;

2. La société anonyme organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ASBURY PARK S.A., prédésignée, agissant au nom et pour compte de son Compartiment 1, a souscrit 250 actions de Catégorie B, pour un montant de 7.750,- EUR.

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille sept cents euros.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5) et le nombre des commissaires à un (1).

2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:

a) Monsieur Peter Rioda, administrateur, né à St. Hélier, (Jersey), le 2 décembre 1970, demeurant à JE3 2LJ St Ouen, Le Coin, Rue du Coin, (Jersey);

b) Monsieur Marc Schmit, chef-comptable, né à Luxembourg, le 13 mai 1959, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades;

c) Madame Geneviève Blauen-Arendt, administrateur de société, née à Arlon, (Belgique), le 28 septembre 1962, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades;

d) Monsieur Fernand Heim, directeur financier, né à Luxembourg, le 3 octobre 1952, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades;

e) Monsieur John Graeme Paton, directeur de sociétés, né à Glasgow, (Royaume-Uni) le 3 décembre 1968, demeurant JE3 2HH St Ouen, Avalon, 40, La Ville Des Marettes, (Jersey).

3. La société suivante a été nommée commissaire:

La société anonyme DELOITTE S.A., avec siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, inscrite au Registre de Commerce et Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 67.895.

4. L'adresse du siège social de la Société est établie au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

5. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de la Société pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 2007 ou à tout autre moment déterminé par l'assemblée générale des actionnaires.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connue du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont toutes signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. Heintz, S. Lambert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 juillet 2007, Relation GRE/2007/3311. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 août 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007097456/231/522.

(070109549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

**LB Software S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 85.270.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2007*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur David Giannetti, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de PAN EUROPEAN VENTURES S.A., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX KONZERN Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007097407/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01710. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

**AIG Julienne Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 130.543.

—  
STATUTES

In the year two thousand seven, on the thirtieth day of July at 11,15 a.m.

Before Us Maître Jean-Paul Hencks, notary residing in Luxembourg

There appeared:

The company AIG EUROPE II HOLDINGS S.à r.l. a company organized and incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht

here represented by Mr Marc Torbick, lawyer, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 27, 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name AIG JULIENNE Sàrl (the company), which will be governed by the laws of Luxembourg in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies as amended (the Law) as well as by the present articles of association (the Articles),

**Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Bertrange, Grand Duchy Of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstan-

ces. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries and affiliated companies belonging to the same group as the Company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

## **III. Management - Representation**

### **Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of at least one class A manager and one class B manager. The managers will be appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. The managers need not to be partners.

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

**Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the joint signature of any two managers of the board of managers, at least one of them being a class A manager.

**Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented with among them at least one B manager. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the board of managers, at least one of them being a class A manager, or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.**

11.1. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2. The Company may indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right or indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**IV. General meetings of partners****Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its share holding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

**Art. 13. Form - Quorum - Majority.**

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

## **V. Annual accounts - Allocation of profits**

### **Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### **Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

### **Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

## **VII. General provision**

**17.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

### *Subscription - Payment*

Thereupon, AIG EUROPE II HOLDINGS S.à r.l., prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all 500 (five hundred) shares by contribution in cash, so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,700.-

### *Resolutions of the sole partner*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

#### *Managers A:*

- Mr Marc Torbick, lawyer, born in Thionville, France on February 24, 1977, having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; and

- Mr Jean-Baptiste Brekelmans, lawyer, born in Breda, Pays-Bas, on July 19, 1960, having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,

#### *Managers B:*

- Mr Jan Dijkstra, born on May 15, 1968 in Leeuwarden, Pays-Bas, with professional address at Level 1, Plantation Place South, 60 Great Tower Street, London, EC3R 5AZ; and

- Mr Fabrice Coste, Financial Controller, born on April 1, 1973 in Liège, Belgium, with professional address at L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht.

2. The registered office of the Company is set at L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le trentième jour du mois de juillet à 11.15 heures.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société AIG EUROPE II HOLDINGS S.à r.l, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht;

ici représentée par Monsieur Marc Torbick, juriste, ayant son adresse professionnelle à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 juillet 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination AIG JULIENNE Sarl (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées faisant partie du même groupe que la Société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.



3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

#### **4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites de la Loi.

## **III. Gestion - Représentation**

### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par la signature conjointe de deux gérants du conseil de gérance, l'un d'entre-eux au moins étant un gérant de classe A.

### **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 8 (huit) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée ayant entre eux au moins un gérant de classe B. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants du conseil de gérance, l'un d'entre eux au moins étant un gérant de classe A ou par les signatures conjointes ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

#### **Art. 11. Responsabilités des gérants.**

11.1. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

11.2. La Société peut indemniser tout administrateur ou fondé de pouvoir et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou, à la requête, de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits.

### **IV. Assemblée générale des associés**

#### **Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

#### **Art. 14. Exercice social.**

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

**VI. Dissolution - Liquidation****Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

**VII. Disposition générale**

**17.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

*Souscription - Libération*

La société AIG EUROPE II HOLDINGS S.à r.l., représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entièreté du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les 500 (cinq cents) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.700,-.

*Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

*Gérants de classe A:*

- Monsieur Marc Torbick, juriste, né le 24 février 1977 à Thionville, France, ayant son adresse professionnelle à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; et

- Monsieur Jean-Baptiste Brekelmans, juriste, né le 19 juillet 1960 à Breda, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,

*Gérants de classe B:*

- Monsieur Jan Dijkstra, né le 15 mai 1968 à Leeuwarden, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle à Level 1, Plantation Place South, 60 Great Tower Street, London, EC3R 5AZ; et

- Monsieur Fabrice Coste, Financial Controller, né le 1<sup>er</sup> avril 1973 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle à L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht.

2. Le siège social de la Société est établi à L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Torbick, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, LAC/2007/21229. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

J.-P. Hencks.

Référence de publication: 2007097382/216/411.

(070109617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

---

**Transcom Investments & Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 73.652.

Le bilan et le compte de profit et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

Pour *TRANSCOM INVESTMENTS & FINANCE S.A.*

V. Dohogne

*Administrateur*

Référence de publication: 2007096246/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00571. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

---

**Adler Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.546.

—  
STATUTES

In the year two thousand seven, on the thirtieth day of July,

Before Us Maître Jean-Paul Hencks, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ADLER REAL ESTATE AG, a German Aktiengesellschaft, existing under the laws of Germany, with office at Frankfurt am Main, HRB 7287,

here represented by Mr Marc Torbick, lawyer, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 30, 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name ADLER LUX Sàrl, (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries and affiliated companies belonging to the same group as the Company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

**II. Capital - Shares****Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

**III. Management - Representation****Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of at least one class A manager and one class B manager. The managers will be appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. The managers need not to be partners.

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

**Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the joint signature of any two managers of the board of managers, at least one of them being a class A manager.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented with among them at least one B manager. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the board of managers, at least one of them being a class A manager, or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

#### **Art. 11. Liability of the managers.**

11.1. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2. The Company may indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right or indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

### **IV. General meetings of partners**

#### **Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its share holding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

#### **Art. 13. Form - Quorum - Majority.**

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

## V. Annual accounts - Allocation of profits

### Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

## VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

### *Subscription - Payment*

Thereupon, ADLER REAL ESTATE AG, prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all 500 (five hundred) shares by contribution in cash, so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,700.-.

### *Resolutions of the sole partner*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

#### *Managers A:*

- Mrs Barbara Yaltrak, born in Hamburg, Germany, on April 11, 1956, having her professional address at ADLER REAL ESTATE AG, Neuer Wall 77, 20354 Hamburg.

#### *Managers B:*

- Mr Marc Torbick, lawyer, born in Thionville, France on February 24, 1977, having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; and

2. The registered office of the Company is set at L-2346 Luxembourg, 20 rue de la Poste.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trentième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société ADLER REAL ESTATE AG, une société anonyme de droit allemand, ayant son siège social à Frankfurt am Main, HRB 7287,

ici représentée par Monsieur Marc Torbick, juriste, ayant son adresse professionnelle à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 juillet 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination ADLER LUX Sàrl (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

#### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

#### Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées faisant partie du même groupe que la Société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

#### 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.



4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites de la Loi.

## III. Gestion - Représentation

### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par la signature conjointe de deux gérants du conseil de gérance, l'un d'entre-eux au moins étant un gérant de classe A.

### Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 8 (huit) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée ayant entre eux au moins un gérant de classe B. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants du conseil de gérance, l'un d'entre eux au moins étant un gérant de classe A ou par les signatures conjointes ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.**

11.1. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

11.2. La Société peut indemniser tout administrateur ou fondé de pouvoir et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est administrateur ou fondé du pouvoir de la Société ou, à la requête, de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits.

#### IV. Assemblée générale des associés

**Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

**Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

**Art. 14. Exercice social.**

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

#### VI. Dissolution - Liquidation

**Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémuné-

ration. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

### *Souscription - Libération*

La société ADLER REAL ESTATE AG, représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les 500 (cinq cents) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.700,-.

### *Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

#### *Gérants de classe A:*

- Madame Barbara Yaltrak, née le 11 avril 1956 à Hamburg/Allemagne, ayant son adresse professionnelle à ADLER REAL ESTATE AG, Neuer Wall 77, 20354 Hamburg.

#### *Gérants de classe B:*

- Monsieur Marc Torbick, juriste, né le 24 février 1977 à Thionville, France, ayant son adresse professionnelle à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

2. Le siège social de la Société est établi à L-2346 Luxembourg, 20 rue de la Poste.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Torbick, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, LAC/2007/21.233. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

J.-P. Hencks.

Référence de publication: 2007097385/216/404.

(070109682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

## **Coopérative des Patrons-Bouchers du Nord, Société Coopérative.**

Siège social: L-9085 Ettelbruck, Zone Artisanale et Commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 91.576.

L'an deux mille sept, le sept juillet.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société coopérative COOPERATIVE DES PATRONS-BOUCHERS DU NORD, avec siège social à L-9085 Ettelbruck, Zone Artisanale et Commerciale,

constituée suivant acte sous seing privé en date du 7 mars 1956, publié au Mémorial C numéro 46 du 3 juillet 1956, modifiée à plusieurs reprises et une dernière fois par l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2007, non encore publiée au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Georges Schmit, maître-boucher, demeurant à Diekirch.  
L'assemblée choisit comme secrétaire Monsieur Aly Matzet, employé privé, demeurant à Differdange.  
Monsieur le président désigne comme scrutateur Monsieur Guy Waltener, employé privé, demeurant à Luxembourg.

#### *Composition de l'assemblée*

Les associés présents ou représentés à l'assemblée ont été portés sur une liste de présence, signée par les associés présents et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des associés représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

#### *Ordre du jour:*

- modifications statutaires et refonte des statuts de la COOPERATIVE DES PATRONS-BOUCHERS du Nord.

II. Que le capital souscrit de la société s'élève actuellement à cinq cent quatre-vingt-dix mille (590.000,-) euros, représenté par cinquante-neuf (59) parts d'une valeur nominale de dix mille (10.000,-) euros et que le nombre d'associés est actuellement de cinquante-neuf (59).

III. Qu'il résulte de la liste de présence susmentionnée que sur les cinquante-neuf (59) associés, 48 associés, soit la moitié au moins, sont présents ou représentés à la présente assemblée.

IV. Que dès lors, la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement et en conformité avec les articles 23 et 25 des statuts, constituée et conforme et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Dénomination, siège social, lieu de l'établissement.** COOPERATIVE DES PATRONS-BOUCHERS DU NORD, société coopérative avec siège social à Ettelbruck.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide l'extension de l'objet social de la société et par conséquence de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet

I.

- a) l'exploitation d'un abattoir avec toutes les opérations s'y rattachant,
- b) la transformation, le conditionnement de la viande avec toutes les opérations s'y rattachant,
- c) l'achat propre et en commun, l'importation, le transport, la distribution, la vente sous quelque forme que ce soit, l'exportation de bétail gras, de viande, de produits de viande et tous autres produits de marchandises pouvant être vendus et utilisés dans le domaine de l'alimentation,
- d) la mise en route et la promotion de toute activité se rapportant à l'élevage de bétail,
- e) la mise en route de toutes activités industrielles, commerciales et financières généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet social tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger, ainsi qu'à la participation à ses activités,
- f) la fourniture de toutes prestations de service et la réalisation de toutes opérations accessoires dans le domaine de l'alimentation générale.

II.

La société a pour objet la prise de participations (SOPARFI), tant à Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

L'objet social de la société inclus également l'acquisition, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers au Luxembourg et à l'étranger.

La société pourra emprunter sous toute forme, sauf par voie d'offre publique et procéder à l'émission privée d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts ou de créances à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

La société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et émissions d'obligations, à ses filiales et aux sociétés sur lesquelles elle a une influence significative. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales et participations.

D'une manière générale la société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement de son objet social.»

#### *Troisième résolution*

Ensuite, l'assemblée générale décide le transfert de l'universalité des actifs et passifs des branches désignées dans l'objet social ci-avant comme sub I. dans la société anonyme en voie de formation ABATTOIR ETTTELBRUCK S.A., avec siège social à Ettelbruck, Zone Artisanale et Commerciale.

Cette opération est réalisée en application de l'article 308-bis 3 (apport d'actifs et de passifs) de la loi du 23 mars 2007, publiée au Mémorial A, numéro 46 du 30 mars 2007, modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. La société bénéficiaire de l'apport et la société apporteuse ont décidé de commun accord de ne pas soumettre l'opération aux dispositions des articles 285 à 308 de ladite loi.

L'assemblée déclare que le transfert des branches ci-avant repris sub. I comprend les immeubles suivants, inscrits au cadastre comme suit:

#### *Commune de Schieren, section A de Schieren*

1. Numéro 1/4889, lieu-dit «rue de la Gare», place (occupée) bâtiment industriel ou artisanal de 19 ares 42 centiares;
2. Numéro 1/4890, lieu-dit «in der Ae», place voirie de 92 centiares;
3. Numéro 2/4895, même lieu-dit, place voirie de 1 are 75 centiares;
4. Numéro 2/4896, même lieu-dit, terre labourable de 60 ares 73 centiares.

#### *Commune d'Ettelbruck, section C d'Ettelbruck*

5. Numéro 1343/7652, lieu-dit «in den Jeichen», terre labourable de 8 ares 62 centiares;
6. Numéro 1343/7653, même lieu-dit, terre labourable de 65 ares 34 centiares;
7. Numéro 1365/7351, lieu-dit «Zone Artisanale et Commerciale», place de 11 ares 32 centiares;
8. Numéro 1365/7353, même lieu-dit, place (occupée) bâtiment non défini de 1 hectare, 16 ares et 90 centiares;
9. Numéro 1365/7354, même lieu-dit, place de 9 ares, 20 centiares.

La valeur comptable au 31 décembre 2006 de ces immeubles s'élève à trois millions vingt-huit mille trois cent cinquante-quatre virgule soixante-sept (3.028.354,67) euros.

Ces immeubles sont grevés d'une inscription hypothécaire au profit de la FORTIS BANQUE LUXEMBOURG, inscrite au bureau des hypothèques à Diekirch, le 18 mars 1999, volume 551, numéro 115.

#### *Quatrième résolution*

A la suite de ce transfert de branches d'activité l'article 3 des statuts de la société a désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations (SOPARFI), tant à Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

L'objet social de la société inclus également l'acquisition, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers au Luxembourg et à l'étranger.

La société pourra emprunter sous toute forme, sauf par voie d'offre publique et procéder à l'émission privée d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts ou de créances à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

La société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et émissions d'obligations, à ses filiales et aux sociétés sur lesquelles elle a une influence significative. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales et participations.

D'une manière générale la société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement de son objet social.»

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le fonds social est illimité, sans pour autant pouvant tomber en dessous de soixante-dix mille (70.000,-) euros.

Le fonds social est divisé en parts de valeur nominale de 10.000,- (dix mille) euros chacune.

Le minimum de souscription immédiate est d'un titre. Chaque associé ne peut souscrire qu'un seul titre.

En cas de souscription nouvelle, la société a le droit d'exiger une prime d'émission à payer à côté de la valeur nominale de la part souscrite. La prime d'émission sera déterminée par le conseil d'administration en fonction de la juste valeur de la société au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de la demande d'admission.

La libération de la valeur nominale et de la prime d'émission doivent intervenir dans les 30 jours suivant la souscription. L'exercice des droits afférents aux parts non libérées, y compris la prime d'émission, est suspendu par la société jusqu'à la libération intégrale.

Les parts sont obligatoirement nominatives.

Les parts ne sont pas transmissibles à des tiers ni à des coassociés, sauf en cas de succession selon les conditions de l'article 13.

Les parts ne peuvent être données en gage.»

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la durée de la société et par conséquent de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** La société aura une durée illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.»

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7.** Chaque boucher-charcutier peut devenir associé ainsi que toute personne physique ou morale ayant, soit un rapport direct ou indirect avec l'achat, la vente, la transformation de la viande et l'élevage d'animaux d'abattage, soit représentative des intérêts en général du métier de boucher-charcutier.

Sur proposition du Conseil d'Administration, toute personne physique ou morale défendant et soutenant les intérêts de la Coopérative peut devenir associé.»

#### *Huitième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer l'article 11bis des statuts.

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 13.** En cas de décès, de faillite, de gestion contrôlée, de liquidation, de fusion, de scission, de déconfiture ou d'interdiction d'un associé, ses héritiers, ses créanciers ou représentants recouvrent sa part conformément aux stipulations de l'art. 12. Ils ne peuvent provoquer la liquidation de la société.

Néanmoins, en cas de décès d'un associé, ses héritiers légaux ou ayants cause peuvent à leur demande et dans un délai de six mois à compter du décès, de fusion ou de scission, être admis comme associés dans les conditions prévues à l'article 9. En cas de refus, respectivement en cas de non respect du délai, les conditions de l'article 12 leurs sont applicables.»

#### *Dixième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 15. Conseil d'administration, commissaires, gérant.** La coopérative est gérée par un conseil d'administration, composé de 5 membres au moins et 13 au plus, nommés par l'assemblée générale pour un terme de 6 ans. L'assemblée générale fixe le nombre des membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est renouvelé tous les 3 ans par moitié. La première série des membres sortants est tirée au sort. En cas de nombre impair de membres du conseil d'administration, le nombre de membres sortant de la première série sera inférieur d'une unité à celui de la deuxième série. Le président et le vice-président sont élus par le conseil d'administration. Ils ne peuvent pas figurer ensemble sur la liste des membres sortants.

Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de la société l'exigent et au moins une fois par semestre.

Il ne peut statuer que si la majorité de ses membres est présente.

Le conseil d'administration décide à la majorité absolue des voix des membres présents. Dans le cas de parité des voix, celle du président est décisive. En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont assumées par le vice-président.»

#### *Onzième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 20 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 20. Assemblée générale.** L'assemblée générale représente la totalité des associés. Elle a les pouvoirs les plus étendus parmi lesquels figurent l'approbation du rapport du conseil d'administration et des commissaires à l'assemblée générale, l'approbation des comptes annuels, l'allocation du résultat, l'admission définitive d'associés, la nomination et la révocation de membres du conseil d'administration et des commissaires, le changement des statuts et la liquidation de la société.

La cession d'un élément de l'actif représentant plus de 20% de la somme du bilan de l'exercice précédent requiert l'approbation préalable des associés représentant au moins la moitié du fonds social.»

#### *Douzième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 24 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Chaque associé a une voix dans l'assemblée générale. Il peut se faire représenter par un autre associé, ceci moyennant une procuration écrite. Chaque associé ne peut être porteur que d'une seule procuration.»

#### *Treizième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 28 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 28.** Le bénéfice net est partagé de la manière suivante:

Il est fait annuellement, sur les bénéfices nets, un prélèvement de 5%, pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du solde du bénéfice net sur proposition du conseil d'administration.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Schmit, A. Matzet, G. Waltener, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 11 juillet 2007. Relation: DIE/2007/3503. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 9 août 2007.

F. Unsen.

Référence de publication: 2007096512/234/190.

(070108058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

**Food Service Network S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 107.308.

L'an deux mille sept, le six juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société EUROKNIGHTS ASSET MANAGEMENT IV LIMITED, avec siège social au 27 Hill Street, St. Hélier, Jersey JE2 4UA, Channel Islands, étant general partner des limited partnerships EUROKNIGHTS IV US NO 1 L.P., EUROKNIGHTS IV US NO 2 L.P., EUROKNIGHTS IV US NO 3 L.P., EUROKNIGHTS IV JERSEY NO 1 L.P., EUROKNIGHTS IV JERSEY NO 2 L.P., EUROKNIGHTS IV ARGOS SODITIC GROUP L.P., EUROKNIGHTS IV GmbH & CO BETEILIGUNGS KG,

ici représentée par Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé en date du 19 juin 2007.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant agissant ès-dite qualité, et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant agissant ès dite qualités a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- La société EUROKNIGHTS ASSET MANAGEMENT IV LIMITED, préqualifiée est la seule et unique associée de la Société à responsabilité limitée FOOD SERVICE NETWORK S.à r.l., avec siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, constituée le 4 avril 2005 suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n ° 833 du 1<sup>er</sup> septembre 2005, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 25 avril 2005 suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n ° 942 du 26 septembre 2005,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 107308.

II.- Le capital social est fixé à EUR 1.200.000,- (un million deux cent mille euros) représenté par 4.000 (quatre mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 300,- (trois cents euros) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant à l'associée unique, la société EUROKNIGHTS ASSET MANAGEMENT IV LIMITED, préqualifiée.

III.- La société EUROKNIGHTS ASSET MANAGEMENT IV LIMITED, préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, représentant en tant que seule et unique associée l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide d'échanger les 4.000 (quatre mille) parts sociales existantes de EUR 300,- (trois cents euros) chacune contre 12.000 (douze mille) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune.

*Seconde résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 1.200.000,- (un million deux cent mille euros) à EUR 1.450.000,-

(un million quatre cent cinquante mille euros) par la création de 2.500 (deux mille cinq cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, à souscrire en numéraire, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

*Souscription, libération*

Les 2.500 (deux mille cinq cents) nouvelles parts sociales sont souscrites par l'associée unique, la société EUROK-NIGHTS ASSET MANAGEMENT IV LIMITED, préqualifiée, et sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que du chef de la présente augmentation de capital, la somme de EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associée unique décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 1.450.000,- (un million quatre cent cinquante mille euros) représenté par 14.500 (quatorze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.»

*Estimation des frais*

Le montant des frais, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte, est estimé sans nul préjudice à la somme de EUR 4.000,- (quatre mille euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Lentz, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007. LAC/2007/17175. — Reçu 2.500 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007096061/220/65.

(070107557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

**Sanpaolo Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 55.753.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 23 juillet 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Stéphane Bosi de sa fonction d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Giuseppe La Sorda, employé privé, demeurant au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Stéphane Bosi, démissionnaire.

L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Giuseppe La Sorda en qualité de Président du Conseil d'Administration.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

*Le Conseil D'Administration*

S. Vandt / G. D'Urzo

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007096916/43/27.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02649. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.